

# Location d'exposition

## DROITS ET LUTTES DES FEMMES

**DROITS**  
et  
**LUTTES**  
des  
femmes

EXPO

du Samedi 7  
au 14 mars

Vernissage Samedi 7 à 18h30

Affiches  
ateliers  
photographies  
calendrier  
jeux

\* COLLECTIF  
NE ROUGISSEZ PAS!

Atelier - Café  
3 place du 8 mai 1945  
94200 Ivry - sur - Seine

Informations  
mail [latracterie@gmail.com](mailto:latracterie@gmail.com)  
téléphone 09-54-51-94-38

Métro Ligne 7  
Pierre & Marie Curie

la  
Trac  
Terre

• Exposition réalisée par le Collectif Ne Rougissez Pas! en 2020.

## NE ROUGISSEZ PAS !



Ne Rougissez Pas ! est un **collectif d'artistes**, créé en 2011 suite à la volonté de rendre les pratiques artistiques accessibles et de mêler différents corps de métiers artistiques, **de l'art visuel au design d'objet, en passant par la vidéo**.

Ne Rougissez Pas ! s'appuie sur une pratique sans cesse mouvante, dont l'invention part de deux principes : un **mélange de savoir-faire artistiques** servant une **création collective, participative et politique**.

Le collectif pense les pratiques artistiques à la fois comme des **médiums qui génèrent du lien et du partage**, mais également comme des **moyens pour interroger sur des thématiques sociales**. C'est pourquoi les **participant·es sont placé·es au centre de la démarche créative**, afin de réfléchir ensemble à la manière de vivre dans notre environnement.

Ne Rougissez Pas ! tend à rendre les **pratiques artistiques accessibles à tous·tes, dans une démarche d'éducation populaire, de faire ensemble et d'émancipation citoyenne**.

## LA TRACTERIE

Un **espace de vie sociale et culturelle** ouvert à tous·tes tous les mercredis et les samedis après-midi, porté par le collectif Ne Rougissez Pas!. Un lieu de convivialité où est proposé des boissons et des objets issus de l'économie sociale et solidaire, à prix accessible.

C'est un **lieu d'apprentissage** autour des **pratiques artistiques et artisanales** à travers des **cycles d'ateliers participatifs** pour les enfants, les adultes et les familles autour de la sérigraphie, des arts visuels, du design d'objet en bois, de la linogravure, du graphisme, etc.

C'est aussi un **lieu de création, d'exposition et de rencontres** pour faire autrement. Avec la volonté d'entremêler au quotidien, le lien social, l'expérimentation, la création artistique et la conscience politique dans le quartier du Petit-Ivry.



## PROJET D'ENSEMBLE SUR LES FEMMES

Depuis 2020, notre collectif Ne Rougissez Pas ! a mené un long **travail de recherches concernant les droits et luttes des femmes en France**. Après un constat collectif du manque d'ouvrages ou de productions recensant ces événements marquants, nous avons souhaité faire des projets artistiques pour mettre en avant ces différentes avancées.

Plus spécifiquement, nous avons mené différents **ateliers participatifs avec des groupes de femmes d'Ivry**, dont certaines de la Maison de Quartier du Petit-Ivry, afin de réaliser des productions graphiques sur les droits des femmes. Des **affiches ont été faites dans le but de représenter et valoriser ces événements** à travers le regard singulier des participantes.

Aussi, nous sommes persuadé·es que l'art est un outil indispensable pour agir, informer et échanger autour de sujets primordiaux comme les droits des femmes. Diffuser ces événements marquants était essentiel à nos yeux. C'est pourquoi nous avons réalisé **des expositions et un jeu**, dans la volonté de **rendre visible la place et la représentation des femmes**, avec une **perspective historique** et une **intention graphique et didactique**.

## CONTEXTE DE L'EXPOSITION

Le projet d'ensemble « Droits et luttes des femmes » s'est déroulé **entre 2020 et 2024** à **La Tracterie**, notre atelier-café, situé dans le quartier du Petit-Ivry à **Ivry-sur-Seine**. Plus spécifiquement, nous avons réalisé différents projets sur plusieurs temporalités :

- **Des ateliers participatifs** menés avec différents groupes de femmes dont la Maison de Quartier du Petit-Ivry en février 2020.
- **Une exposition « Droits et luttes des femmes »** à La Tracterie qui a eu lieu du samedi 07 mars au samedi 14 mars 2020.
- **Une exposition « Les femmes s'affichent »** à La Tracterie qui a eu lieu du mardi 08 mars au mercredi 30 mars 2022.
- **Un jeu de cartes « Histoire et Luttes des femmes »** réalisé par notre collectif en mars 2024.

## CONTENU DE L'EXPOSITION

- **Des ressources didactiques** composées de **6 kakémonos** qui recensent les droits et luttes des femmes en France découpés en 6 thématiques : éducation, corps, famille, travail, protection et politique.
- **Une dizaine d'affiches faites** par des groupes de **femmes ivryennes**, à la main avec des outils de composition, de typographies et d'iconographies existantes, pour représenter les droits et luttes des femmes.
- **Un calendrier perpétuel** sur les droits et luttes des femmes : **objet graphique et didactique** réalisé par notre collectif.
- **Un jeu de cartes** pour apprendre en s'amusant les événements marquants en France sur les droits et luttes des femmes fait et produit par notre collectif.
- **Une vidéo filmée** par notre collectif **d'une marche contre les violences sexistes et sexuelles** dans la volonté d'archiver et de visibiliser les luttes féministes actuelles.

## KAKÉMONO 1/6



### Kakémono de dates marquantes sur l'éducation.

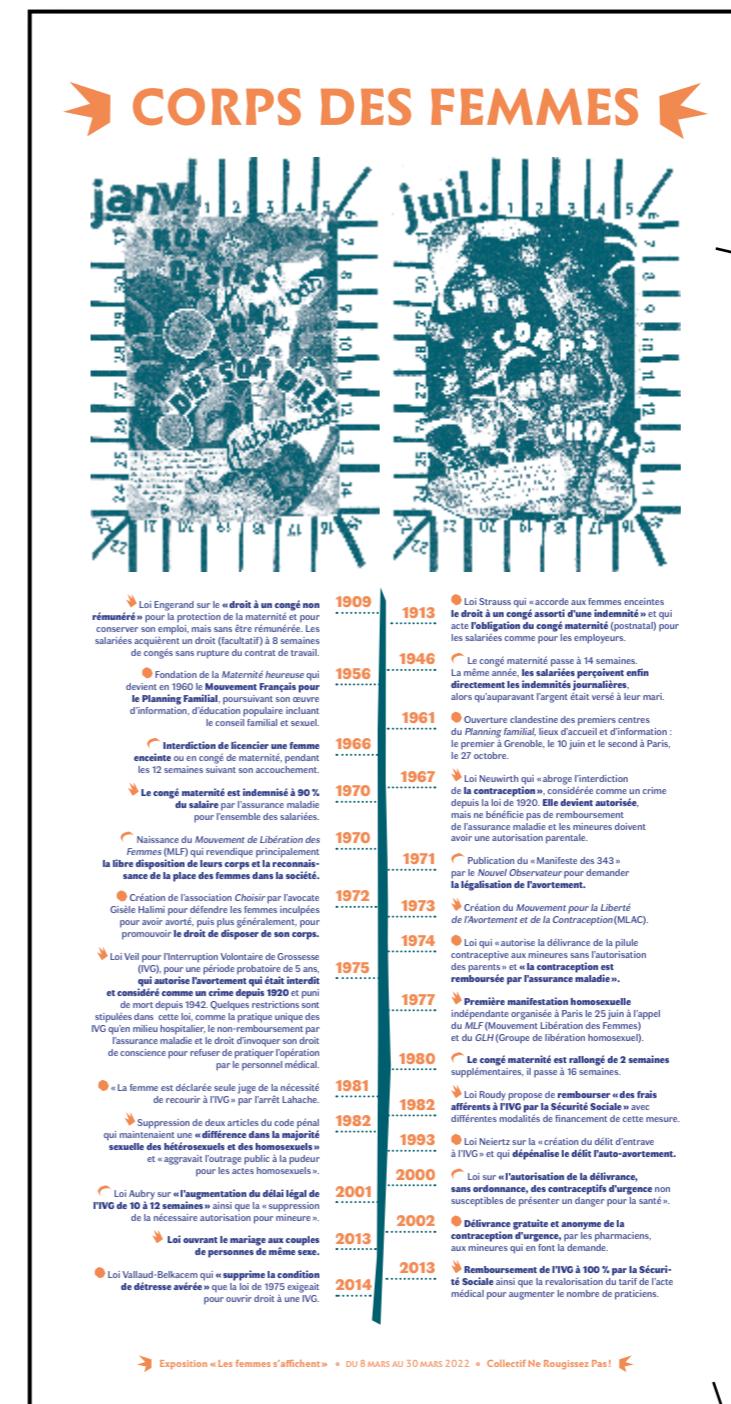
- 1850: Loi Falloux sur la « création obligatoire d'écoles primaires de filles » dans les communes de 800 habitants, pour « celles qui en ont les moyens ».
- 1867: Loi Duruy qui « réorganise le programme de l'enseignement primaire féminin et des écoles primaires de filles publiques et laïques » étendue aux communes de plus de 500 habitants.



Uniformisation des programmes scolaires masculins et féminins et création d'un baccalauréat unique.

1924

## KAKÉMONO 2/6



### Kakémono de dates marquantes sur le corps des femmes.

- 1981: Loi Roudy propose de rembourser « des frais afférents à l'IVG par la Sécurité Sociale » avec différentes modalités de financement de cette mesure.
- 1982: Loi Neiertz sur la « création du délit d'entrée à l'IVG » et qui dériminalise le délit d'auto-avortement.
- 1993: Loi Aubry sur « l'augmentation du délai légal de l'IVG de 10 à 12 semaines » ainsi que la « suppression de la nécessaire autorisation pour mineure ».
- 2000: Loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.
- 2001: Loi sur « l'autorisation de la délivrance, sans ordonnance, des contraceptifs d'urgence non susceptibles de présenter un danger pour la santé ».
- 2002: Loi sur « l'autorisation de la délivrance, sans ordonnance, des contraceptifs d'urgence non susceptibles de présenter un danger pour la santé ».
- 2013: Loi sur « l'autorisation de la délivrance, sans ordonnance, des contraceptifs d'urgence non susceptibles de présenter un danger pour la santé ».

# KAKÉMONO 3/6

## KAKÉMONO 4/6

# VIE FAMILIALE

- 1792  **Loi qui permet « le divorce par consentement mutuel » et mise en place du mariage civil.**
- 1848  **Loi de la « Société pour l'émancipation des femmes » par Jenny d'Héricourt qui demande l'abrogation du Code civil de Napoléon et le rétablissement du droit au divorce.**
- 1884  **Nelly Naquet sur le « rétablissement du droit au divorce », qui avait été aboli par la loi de 1816.**
- 1938  **Suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée dans le Code civil. (Dès 1804, il est inscrit dans le Code civil que la femme a une incapacité civile : « le mari doit protection à la femme, la femme doit obéissance à son mari »).**
- 1965  **Loi qui modifie le régime légal du mariage du couple se mariant sans contrat : « les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari ».**



ur « l'autorité injointe » qui réside en « chef de la puissance » dans les couples séparés par les juges, pas de divorce, pas attribuée à l'« innocent ». dans la loi du consentement conjugal le socle le droit à l'un des parents de surveillance, hébergement et accès à l'autre.)

nalité dans les binomiques et la gestion des « mineurs ». « le principe conjoint de tutelle à l'égard des enfants, que celle des parents divorcés, séparés ». de l'âge légal des garçons et au lieu de 15 ans, et 18 ans



→ Exposition «Les femmes s'affichent» • DU 8 MARS AU 30 MARS 2022 • Collectif Ne Rougissez Pas

« Alignement de l'âge légal du mariage pour les garçons et les filles à 18 ans », au lieu de 15 ans pour les femmes et 18 ans pour les hommes, inscrit dans le Code civil depuis 1804.

## Kakémono de dates marquantes sur la vie de famille.

**1792** Loi qui permet «le divorce par consentement mutuel» et mise en place du mariage civil.

**1848** Fondation de la «Société pour l'émancipation des femmes» par Jenny d'Héricourt qui demande l'abrogation du Code civil de Napoléon et le rétablissement du droit au divorce.

**1884** Loi Nacquet sur le «rétablissement du droit au divorce», qui avait été aboli par la loi de 1816.

**1938** Suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée dans le Code civil. (Dès 1804, il est inscrit dans le Code civil que la femme a une incapacité civile : «le mari doit protection à la femme, la femme doit obéissance à son mari»).



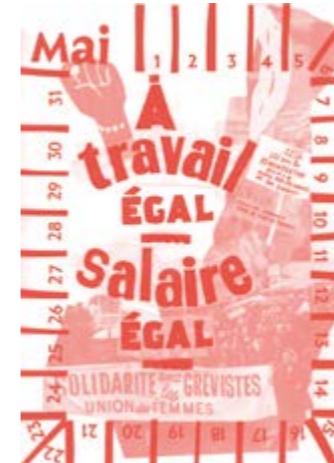
## TRAVAIL

oi sur la « *libre de son salaire mariées* », de gérer leurs autres biens. **1907**

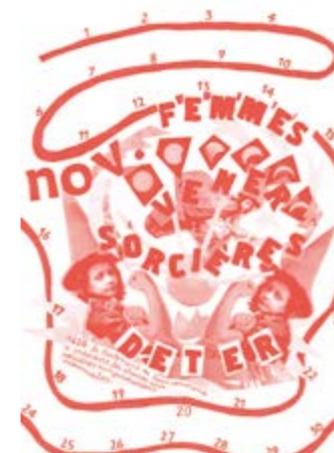
expression de la *barrière féminin*, était auparavant égaler un salaire aux femmes, face aux hommes, pour un travail égal. **1946**

oi qui modifie le droit du mariage pour le mariant sans : « *les femmes peuvent exercer une professionnelle consentement à se marier et peuvent bien propres vivre un compte bancaire* ». **1965**

rémunération entre les femmes et les hommes », qui le principe « à *égalité* ». **1972**



Code du travail.  
Roudy qui établissait  
de l'**Égalité  
entre les  
hommes et les  
femmes** »  
qui travaillent en  
entreprise.  
elle loi contre la  
discrimination envers  
les femmes sur l'accès à  
et le salaire d'un  
travail identique.  
Le Géniosun sur  
**professionnelle**  
**entre les  
hommes et les  
femmes** »  
qui actualise  
la loi Roudy de  
missant les axes  
en œuvre pour  
er aux inégalités  
constatées.  
relative à « l'égalité  
entre les femmes  
et les hommes » qui  
supprime les  
rémunération,  
réconcilier vie  
professionnelle et vie  
à lutter contre  
les discriminations au  
travail et à améliorer la  
situation des femmes  
au travail.



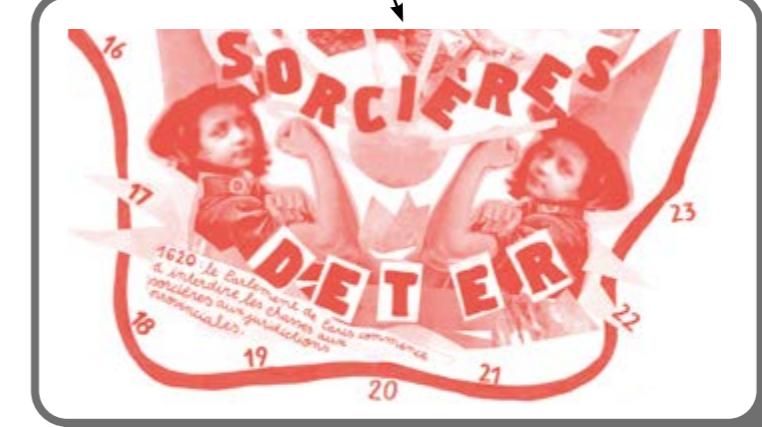
Exposition «Les femmes s'affichent» • DU 8 MARS AU 30 MARS 2022 • Collectif Ne Rougissez Pas!

## Kakémono de dates marquantes sur le travail.

■ Loi sur la « libre disposition de son salaire par les femmes mariées », mais pas de gérer leurs autres biens.

☛ **Suppression de la notion de salaire féminin,** qui permettait auparavant d'appliquer un salaire moindre aux femmes, face aux hommes, pour un travail égal.

★ Loi qui modifie le régime légal du mariage du couple se mariant sans contrat : « les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari et peuvent gérer leurs biens propres (ouvrir un compte bancaire) »





Kakémono de dates marquantes sur la protection et la lutte contre les violences.

## → PROTECTION ←

1978

1980

1981

1985

1990

1992

2003

1978

1980

1981

1985

2004

2005

2006

2010

2012

Ouverture du refuge « Flora Tristan » par l'association SOS Femmes Alternatives qui ouvre un premier lieu d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales à Clichy.

Loi sur le viol définissant « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise comme une atteinte à la dignité de la victime ». Cette loi permet aussi aux associations de défense des droits des femmes de se constituer partie civile dans les procès.

Ouverture de la Maison des Femmes à Paris, lieu d'accueil en non-mixité des femmes victimes de violences.

Création du Collectif Féministe contre le viol (CFCV) et financé par l'État il remplit le rôle d'un service public.



Exposition « Les femmes s'affichent » du 8 mars au 30 mars 2022. Collectif Ne Rougissez Pas !



Kakémono de dates marquantes sur la sphère civique et politique.

## → VIE POLITIQUE ←



Exposition « Les femmes s'affichent » du 8 mars au 30 mars 2022. Collectif Ne Rougissez Pas !



Mise en situation des

## KAKÉMONOS



Mise en situation des

## RESSOURCES ET PRODUCTIONS ARTISTIQUES



## RESSOURCES ET PRODUCTIONS ARTISTIQUES

### Affiches

Une dizaine d'affiches réalisées entre 2020 et 2021 par des groupes de femmes d'Ivry, dont certaines de la Maison de Quartier du Petit-Ivry, avec la technique du découpage et collage pour représenter des luttes féministes.



### Vidéo

Une vidéo réalisée par notre collectif lors de la manifestation du 19 novembre 2022 à Paris. Elle met en valeur certains des collectifs, associations, mouvements féministes présents à la marche afin de promouvoir et de diffuser leurs revendications contre les violences sexistes et sexuelles.



Lien : <https://vimeo.com/manage/videos/805269778>

### Jeu de cartes

Le jeu « Histoire et Luttes des femmes » est composé de cartes, divisées en six thématiques : famille, protection, politique, corps, éducation et travail. Il est issu d'un long travail de recherches mené par notre collectif, autour des droits et luttes des femmes en France. Nous avons souhaité créer un objet ludique pour rendre visible et faire connaître les avancées des droits des femmes, avec une perspective historique et didactique. Le but est simple : apprendre tout en s'amusant !



Le jeu est constitué d'une pochette de rangement sérigraphiée à la main, de 92 cartes et d'une notice du jeu avec un QR-code recensant toutes les dates classées suivant les catégories pour avoir un support pour apprendre.



Le jeu de cartes et le calendrier sont disponibles à la vente à La Tracterie ou sur notre boutique en ligne ETSY : le Fabricatoire



### Calendrier

Un calendrier perpétuel réalisé par notre collectif, constitué des 12 mois de l'année et de pages annexes présentant toutes les dates recensées dans les kakemonos de l'exposition avec les 6 catégories : famille, politique, corps des femmes, protection, éducation et travail.

# CONDITIONS ET INFORMATIONS DE LOCATION

## Kakémonos



### TARIF DE LOCATION

**1<sup>re</sup> semaine : 250,00 € TTC**  
**Semaines suivantes : 150,00 € TTC**

\* Chaque location de l'exposition est comptabilisée en semaine, nous ne facturons pas à la journée.  
\*\* Ce prix est un coût fixe de location : que ce soit pour l'intégralité ou une partie des productions.

## Ressources et productions artistiques



### TARIF DE LOCATION

**1<sup>re</sup> semaine : 100,00 € TTC**  
**Semaines suivantes : 50,00 € TTC**

\* Chaque location de l'exposition est comptabilisée en semaine, nous ne facturons pas à la journée.  
\*\* Ce prix est un coût fixe de location : que ce soit pour l'intégralité ou une partie des productions.

### → Conditions de location

Une convention de prêt de l'exposition sera établie entre les deux partenaires pour détailler les différentes conditions de la location. En louant cette exposition, vous vous engagez à ne pas dégrader les différents éléments du kit d'exposition et de le restituer son intégralité à la date convenue avec le collectif Ne Rougissez Pas!. Une caution sera encaissée, par le collectif, pour toutes dégradations du kit d'exposition, dont le montant sera convenu au moment de la signature de la convention.

## Informations techniques

### Pour les kakémonos :

La dimension de chaque kakémono est de 200 cm par 60 cm, ainsi pour exposer les 6 kakémonos, il faudrait environ 5 mètres de longueur (avec un espacement conseillé de 20 cm entre chaque kakémono). L'espace peut être linéaire, mais aussi décomposé en plusieurs espaces.

### Pour les ressources :

- **Affiches** : les dimensions des affiches sont de 42 cm par 29,7 cm (format A3). Possibilité de les afficher sur grille d'exposition, sur les murs directement ou de les encadrer.
- **Calendrier** : pour présenter l'objet, il est préconisé de le poser sur une petite table, en mentionnant « exemplaire d'exposition ».
- **Jeu de cartes** : pour présenter l'objet, il est préconisé de le poser sur une petite table, en mentionnant « exemplaire d'exposition ».

Pour l'accrochage, plusieurs solutions sont possibles comme sur des grilles d'exposition (avec des pinces sur des petits papiers blancs), sur des cimaises ou sur les murs directement (pâtes adhésives).

- **Vidéo** : pour la diffusion, il vous faudra un petit matériel de projection type ordinateur ou tablette avec des écouteurs.

Nous restons à disposition pour tout conseil sur la mise en scénographie et les dispositifs d'accrochage des différents éléments.

## Frais supplémentaires

Les frais de matériel d'accrochage, l'accrochage et le décrochage, les frais de transport et les frais de communication restent à la charge de l'organisateur de l'exposition. Toutefois, notre collectif peut effectuer ses prestations qui feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

## Contact

Si vous êtes intéressé·e pour la location de cette exposition, n'hésitez pas à nous contacter !

Personne référente : Léa Chantel  
Téléphone : 06 71 40 21 22

Mail : nerougissezpas@gmail.com  
Site : www.nerougissezpas.fr  
Téléphone fixe : 09 54 51 94 38

